



## DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION POUR L'ANNÉE 2021

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné trésorier de la susdite municipalité que :

Le rôle de perception pour l'année 2021 relatif aux taxes foncières générales, améliorations locales, taxe d'eau et taxe pour l'enlèvement des ordures, sur tous les immeubles imposables de la Ville, a été complété. Il est déposé à mon bureau à l'Hôtel de Ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau.

AVIS est aussi donné qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes le 22 janvier 2021 et ceux-ci seront payables en tout ou en partie, selon ce qui est prévu au règlement 860-20 ayant pour objet de fixer le taux de certaines taxes pour l'année 2021.

Tout contribuable qui n'aurait pas reçu son compte de taxes dans ce délai est prié d'en faire la demande à l'adresse courriel [tresorerie@ville.sainte-catherine.qc.ca](mailto:tresorerie@ville.sainte-catherine.qc.ca). Une copie de ce compte lui sera par la suite transmise.

Donné à Sainte-Catherine, ce 14 janvier 2021

*(Signé) Serge Courchesne*  
Serge Courchesne,  
Trésorier